

# Procès Verbal de Séance

## DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

### SÉANCE DU 31 août 2017

**Nombre de Conseillers :** L'an deux mille dix-sept  
- en exercice : 12 le trente et un août à dix-huit heures et trente minutes  
- présents : 8 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni  
- votants : 9 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,  
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

**Date de la convocation :** 22 août 2017.

**Présents :** Mesdames Annie LUCAS, Aurélie BERGERON, Jennifer MEBREK, Virginie LARSONNIER et Julie DENEUFBOURG, Messieurs Thomas LESUEUR (pouvoir de Stéphane THOUMSIN), Philippe LECAM et Thierry HOUPY

**Absents excusés :** Messieurs Stéphane THOUMSIN, Julien BONNEMENT et Jean PECHO

**Absentes :** Elodie MINOUFLET

**Suppléants présents :** Céline MOERCANT, Thierry MICHEL

**Secrétaire de séance :** Thierry HOUPY

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

#### 1) Rythmes Scolaires

Monsieur le Président expose aux membres présents les conditions qui ont mené à ce revirement de situation pendant l'été. Le Syndicat avait communiqué par courrier distribué dans les cahiers des élèves début juillet sur l'incapacité pour les écoles du RPI de revenir à la semaine des 4 Jours et a communiqué de nouveau le 19 août par mail et affichage pour annoncer finalement le retour à la semaine à 4 jours dès la rentrée du 4 septembre 2017.

Monsieur le Président informe du courrier de la commune de Léglantiers signé de Monsieur Julien Bonnement diffusé aux parents des enfants du RPI il y a quelques jours.

Monsieur le Président informe les membres qu'il avait reçu cette « menace » par texto de Monsieur Bonnement le 11 août dernier à 12h15 (Voir ci-dessous).

Ce courrier est diffamatoire et il est nécessaire de consigner dans ce PV les éléments factuels.

Monsieur le Président a fait part le 6 juin à Madame l'inspectrice de St Just en Chaussée et à Monsieur Delmotte du conseil général le souhait du syndicat d'étudier une grille horaire pour un passage à 4 jours à la rentrée 2017.

Madame l'inspectrice dans un courrier adressé à toutes les mairies du syndicat, a notifié la volonté d'un retour à 4 jours pour notre RPI et a donné les éléments pour constituer le dossier : Demande écrite accompagnée de la validation du Conseil Départemental sur la nouvelle organisation envisagée et accord des conseils d'école (courrier de Mme Bruno-Sabler du 19 juin 2017)

Le soir du 19 juin, Monsieur le Président a convoqué les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves pour échanger et arbitrer une position avant les conseils d'école. Un mail des RPE a été diffusé le 21 juin.

Les conseils d'école ont eu lieu et le vote a été mis à l'ordre du jour avec un vote favorable pour un retour à 4 jours, dont 2 pour un retour en 2018.

Les retours du Conseil départemental sont toujours restés négatifs jusqu'au 7 juillet. Le syndicat n'a pu réunir les 2 éléments nécessaires à la demande officielle pour un retour à 4 jours.

Le 27 juin, le décret du nouveau gouvernement est publié, à la surprise d'un grand nombre.

Le 30 juin, Madame Bruno-Sabler diffuse une nouvelle note, précisant les modalités pour le vote en conseil d'école.

La fin de l'année scolaire s'est passé dans le calme. Monsieur Bonnement m'alerte pourtant quelques jours après sur un groupe de parents de Léglantiers qui reste mobilisé pour un retour à 4 jours.

Le 11 juillet, je diffuse un mail à l'ensemble des membres du syndicat, aux mairies et aux directeurs d'école pour informer de ce mouvement et pour demander à chacun d'adopter la position du syndicat.

Ce mail a reçu réponse de Messieurs Rabussier et Bonnement montrant une volonté de ne pas suivre la communication du syndicat. Messieurs Le-Cam, Houpy et Pecho ont quant à eux approuvés la position du syndicat et rappelé les discussions du dernier conseil syndical.

Je demande à Madame l'inspectrice le 11 juillet dans l'après-midi pour savoir si elle a été sollicitée. Elle me répond dans un mail en date 12 juillet avoir été contactée par une maman en colère qui n'a pas donné son identité. Elle écrit dans ce mail « *En ce qui vous concerne, un changement à la rentrée est absolument inenvisageable. .... Si besoin est, à la rentrée, je viendrai à vos côtés expliquer la démarche et les règles de fonctionnement des écoles ...* »

En soirée de cette même journée, à la suite du comité de pilotage RPC, Monsieur Bonnement et Monsieur Bourgeois (Adjoint de Pronleroy non délégué au syndicat) m'interpellent sur le sujet, j'évoque avec eux les différentes démarches faites et la position prise par le syndicat.

Le 12 juillet, (information prise dans le courrier de M Bonnement), Monsieur Bonnement contacte Monsieur Courtial, Président du Département et s'entretient la semaine suivante avec son directeur de cabinet Monsieur Jeannest.

Le vendredi 21 juillet après-midi, Monsieur Bonnement essaie de me joindre sur mon portable dans l'après-midi. Ne pouvant prendre la communication (contrainte professionnelle), je le rappelle aux alentours de 17h pour connaître la raison de cette insistance (18 appels, 2 textos). Il me dit s'être entretenu avec M Courtial et M Crépin, que les fiches horaires pour le retour à 4 jours n'ont pas été transmises et qu'il faut absolument les transmettre dans la soirée. Je l'informe que le département n'a pu proposer une solution, mais me répond que ce n'est pas eux qui décident.

Je transmets les fiches horaires à Monsieur Crépin à 18:05. L'erreur mentionnée par M Bonnement dans son courrier n'est qu'un oubli dans la fiche de Pronleroy dans laquelle les heures du mercredi matin n'avaient pas été supprimées (semaine à 26h d'enseignement au lieu de 24h). La correction a été apportée de suite.

Je reçois un mail de Monsieur Crépin suite à cet envoi et suis étonné de cette phrase « Je n'ai toujours pas eu de contact téléphonique avec le Président du RPI comme je l'avais souhaité afin de faire un point préalable sur la situation. J'ai laissé mes coordonnées téléphoniques à cet effet. »

Je reçois un texto de Monsieur Bonnement le samedi 22 juillet « *mentionnant la demande de M Crépin de prendre contact avec lui* » d'où la confusion. Monsieur Bonnement écrit également dans ce message « *Et je m'en occupe, du dossier, ...* »

J'appelle M Crépin le lundi 24 juillet matin pour m'entretenir avec lui. Je contacte de nouveau les services transport du Conseil départemental, j'apprends que le Président de La Région des Hauts de France a diffusé en date du 21 juillet un communiqué de Presse où il dit « *Dès maintenant, la Région met tout en œuvre pour que les enfants concernés par cette semaine de 4 jours puissent utiliser les transports scolaires sans difficulté et sans avoir à payer en plus* ».

Les services transport reçoivent la consigne de reprendre tous les dossiers et de trouver une solution « bus » pour un passage à 4 jours pour chaque école du département.

Le 24 juillet, le département informe que notre RPI est dans le cas 3 avec nécessité de cars supplémentaires.

La région donne son accord pour 2 bus supplémentaires et le département sollicite les transporteurs pour honorer cette demande.

J'informe les membres du syndicat le 10 août par mail (11h26) qu'un conseil syndical sera convoqué le 31 août et informe qu'une solution devrait être trouvée par le conseil départemental pour un retour à 4 jours.

M Bonnemet me demande de décaler le conseil d'une semaine (texto le 10/08 14 :19, 10/08 14 :23, 11/08 12 :02), n'ayant pas eu d'autres demandes et étant nécessaire de prendre les délibérations nécessaires en cas de passage à 4 jours, je lui confirme que le conseil se tiendra à la date annoncée.

En retour, je reçois le message suivant

« OK merci.

*Je prépare un courrier à l'attention de l'ensemble des parents concernant le retour aux 4 jours. Ainsi que ta position et les mensonges aux parents au mois de juin.*

*Et un autre concernant un "mensonge" à mon attention le 11 juillet en présence de Mr Bourgeois qui sera adressé directement au Préfet. »*

Très étonné de cette réaction, j'en prends acte

Le 16 août à 14 :39, Monsieur Delmotte du département envoie une proposition du transporteur ATRIOM pour un retour à 4 jours des 4 écoles. Cette proposition allonge la matinée de 15min et l'après-midi de 15 min avec une réduction de 15min de la pause méridienne.

Cette proposition est transmise aux directeurs d'école (adresses perso) à 14 :49

Je rédige un mail (16 :44) avec cette proposition à l'ensemble des RPE et des membres du syndicat en précisant qu'à moins de 3 semaines de la rentrée, le syndicat allait confirmer cette proposition.

Je contacte dans la journée du 17 août, les directeurs par téléphone pour échanger sur les horaires et l'organisation. Des échanges suivent avec le département pour adapter les horaires notamment pour l'école de Léglantiers.

J'envoie l'accord du syndicat pour que Monsieur Delmotte puisse transmettre et obtenir l'accord de M Crépin.

Monsieur Crépin dans un mail du 17 août à 18:47 donne son accord pour la mise en place de cette grille.

Vendredi 18 août, je m'occupe de mettre à jour la documentation (site internet, livret d'accueil, grille, affichage, Site internet des réservation périscolaire/cantine, ...)

Le samedi 19 août, une information est envoyée à l'ensemble des familles disposant d'une adresse mail (195 / 198)

Monsieur Bonnemet récidive en m'adressant un texto « *Il devient 'ridicule' de mentir ENCORE comme ça !!! Je vais passer un courrier à l'ensemble des parents pour expliquer comment cela s'est exactement passé. »*

Les jours qui ont suivi, j'ai été sollicité par plusieurs familles perturbées par ce changement.

A noter, que Monsieur Bonnemet n'a absolument pas été présent pour organiser, préparer, ... la rentrée suite à ce changement.

J'ai pris en charge l'aménagement des plannings du personnel pour la rentrée, personnel contacté individuellement par téléphone. L'information a été également donnée aux associations, à la CAF, DDCS, ...

Après exposé de ces éléments, Monsieur le Président propose de passer au vote pour le retour à la semaine des 4 jours dans les écoles du RPI

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, avec 1 vote CONTRE et 8 votes POUR, décide le retour à la semaine à 4 jours à la rentrée 2017.

Monsieur Le Cam vote contre car il n'a pas accepté la façon de faire de Monsieur Bonnemet et relève plusieurs fausses informations dans le courrier de celui-ci et fait bien remarquer que ce courrier n'est signé que d'un seul maire.

Madame Lucas demande d'incidence financière de ce changement, Monsieur le Président ne peut répondre précisément, il informe les membres que la CAF, n'a pas encore remis à jour sa convention. Le syndicat va également perdre le fond de soutien à la réforme (90€/enfant). Monsieur le Président annonce le chiffre de 40 K€ par an de perte de dotation.

Monsieur le Président pose également la question du PeDT, document obligatoire pour percevoir le fond de soutien, quel est son avenir ?

## 2) Horaires des écoles

<i><b>ECOLE PRIMAIRE de La Neuville-Roy</b></i>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h10	13h40 à 16h25
<i><b>ECOLE PRIMAIRE de Montiers</b></i>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h45 à 12h00	13h30 à 16h15
<i><b>ECOLE PRIMAIRE de Pronleroy</b></i>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h35 à 11h50	13h20 à 16h05
<i><b>ECOLE ELEMENTAIRE de Léglantiers</b></i>		
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08h55 à 12h15	13h45 à 16h25

Monsieur le Président présente les nouveaux horaires des écoles. La difficulté va se poser le midi notamment pour les enfants prenant le bus.

Monsieur le Président propose de passer au vote des horaires des écoles pour la rentrée 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide la mise en place de ces horaires à la rentrée 2017.

## 3) Règlement Intérieur 2017-2018

Il convient de mettre à jour le règlement intérieur 2017-2018 suite à ces évolutions pour les activités périscolaire, cantine et accueil de loisirs.

Monsieur le Président a envoyé aux membres avec la convocation le document mis à jour et propose d'approuver ce nouveau règlement.

Le retour à la semaine des 4 jours supprime les heures de TAP.

Il rappelle que les familles seront invitées à prendre connaissance de cette mise à jour sur le site [peri.sirs-leshirondelles.fr](http://peri.sirs-leshirondelles.fr).

La mise à jour du document porte sur les horaires de la pause méridienne, des accueils périscolaire du soir et pour les mercredis, où un accueil sera proposé à La Neuville-Roy de 8h à 18h, avec inscription possible à la demi-journée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur 2017-2018

## 4) UFOLEP convention intervention sport

Monsieur le Président informe les membres que Mme Jésaël PERRONNET a quitté l'association de Fournival et ne sera plus en mesure d'effectuer les interventions SPORT dans les écoles.

L'association de Fournival ne souhaite pas renouveler cette convention.

Monsieur le Président informe les membres que les enseignants ont fait part lors des conseils d'école de juin 2017 de voir reconduit ces interventions sport dans la mesure du possible en trouvant une nouvelle structure.

Monsieur le Président informe des différentes démarches entreprises avec des éducateurs indépendants, l'UFOLEP et le groupement d'Employeur Profession Sport et Loisirs en Picardie.

Rendez-vous avec M Fousseyni le 5 juillet  
Rendez-vous avec Mme Leleu-Nagle le 28 juillet  
Rendez-vous téléphonique avec Claudie Azeronde

Après étude et négociation des propositions, il apparaît plus avantageux de retenir la proposition UFOLEP

25€ de l'heure d'intervention (tarif négocié au lieu de 32€)  
Pour rappel, l'association de Fournival nous facturait 23€/h ce qui correspond à une augmentation de 8.5%  
Les cours débuteront le 11 septembre 2017 et se termineront le 28 juin 2018, pour les élèves des cycles 2 et 3 fréquentant les classes de Montiers, La Neuville-Roy et Léglantiers.

Une réunion sera programmée la semaine de la rentrée pour une rencontre avec les enseignants et une visite des lieux.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'UFOLEP pour les interventions SPORT dans les écoles du regroupement pour l'année 2017-2018 et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'animation sportive correspondante.

#### 5) Prix d'achat du terrain pour construction du RPC et de son parking

Comme évoqué lors du précédent conseil syndical (point N°7), le point de la revente du terrain a été à l'ordre du jour du comité de pilotage RPC du 11 juillet.

Pour rappel, 2 options semblent envisageables :

- Fixer le prix d'achat du terrain à la valeur d'achat par la commune de La Neuville-Roy et d'y ajouter un montant pour la partie réseau et voirie.
- Acheter uniquement le terrain au prix d'achat par la commune de La Neuville-Roy et de transférer la maîtrise d'ouvrage du parking devant l'école au Syndicat. Le parking n'étant plus mutualisé avec d'autres équipements communaux.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été sollicité à ce sujet. Lors du Comité de pilotage N°1 (11 juillet 2017) dont le compte rendu a été joint à la convocation. La maîtrise d'œuvre a pu confirmer le prix pour aménager le parking et a également pu faire part de leur intérêt à intégrer le parking avec le groupe scolaire pour son aménagement, suivi de travaux, économies d'échelle ....

Une discussion s'engage, notamment, avec Mesdames LARSONNIER et DENEUFBOURG qui demandent des précisions sur le prix correspondant à l'aménagement du parking extérieur au RPI.  
Monsieur le Président répond que les chiffres ont été vus lors des précédentes réunions avec les maires mais qu'effectivement lors du dernier comité de pilotage, la commune de Montiers n'était pas représentée ni excusée. La question du nombre de places nécessaires et telle qu'envisagée par le projet d'aménagement du parking est évoquée. Les délégués de Montiers font remarquer que le projet retient, à ce stade, un nombre de places correspondant à 56 pour un coût d'environ 250.000€ et demandent s'il serait possible d'envisager un parking extérieur moins important en termes de places afin de faire des économies sur le coût d'aménagement dudit parking. Les délégués de Montiers soulèvent, au soutien de cette argumentation, que la création d'un parking intérieur de 20 places est déjà prévu au sein du futur RPI et que l'existence d'un service de ramassage scolaire limitent les besoins de stationnement sur ce parking extérieur dont le principe n'est pas remis en cause. Le Président répond que le prix de l'aménagement du parking comme les caractéristiques de celui-ci ne sont pas arrêtés et que ces points seront évoqués lors de prochaines réunions et ces décisions appartiendront à syndicat scolaire si l'option de reprise de la Maîtrise d'Ouvrage du parking est actée. Les délégués de Montiers sont satisfaits de cette réponse mais faute d'éléments précis sur le coût de cet aménagement et bien que conscients de la nécessité de voir avancer le projet de notre RPI, préfèrent observer un principe de précaution qui les conduit à s'abstenir.

Monsieur le Président reprend la discussion, il convient d'avancer sur ce sujet de prix d'achat. La proposition de ce soir, permettra au syndicat de construire le parking tel qu'il le souhaite et ajoute qu'il faut prendre en compte que la commune de La Neuville-Roy va assumer seule les coûts de réseau et voirie pour la desserte du RPC.

Monsieur le Président propose de passer au vote l'option N°2

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, par 7 votes POUR et 2 ABSTENTION (Mesdames Larsonnier et Deneufbourg) approuve le prix d'achat à 80 000 € de la surface correspondante à la construction du RPC et du parking (soit 5500m<sup>2</sup> + 1800m<sup>2</sup>)

#### 6) Reprise de la maîtrise d'ouvrage pour la construction du parking devant le RPC

Monsieur le Président propose maintenant de prendre une délibération pour reprise de la Maîtrise d'Ouvrage pour la création du parking.

Cette délibération permettra de négocier avec le Maître d'oeuvre pour le changement de périmètre de l'opération. Il conviendra de prendre de nouvelles délibérations par la suite pour cela.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, par 7 votes POUR et 2 ABSTENTION (Mesdames Larsonnier et Deneufbourg) accepte la reprise de compétence (Maître d'Ouvrage) pour la création du parking du RPC.

#### 7) Suppression de l'indemnité au Président

Monsieur le Président informe les membres que les événements de cet été l'ont conduit à déposer sa démission comme présidence et délégué du conseil syndical « Les Hirondelles »

La démission n'est absolument pas la conséquence du passage à 4 jours comme certains pourraient le penser, mais fait suite aux mauvaises relations avec une partie des maires, certains membres du conseil et aux agissements de M Bonnement.

Monsieur le Président précise qu'il a pris sa décision après réflexion et est tout à fait conscient des difficultés que cela pourrait engendrer pour le syndicat.

Monsieur le Président précise qu'il a informé en premier M Jean Pecho de cette décision, malheureusement uniquement sur un message téléphonique, puis M Thierry Michel lors d'un rendez-vous privé.

Le courrier a été déposé en sous-préfecture le 17 août.

Audrey Gambier et Isabelle Bastin, directrice et directrice adjointe du périscolaire ont été informées, puis Monsieur le Président a appelé tous les agents pour leur en faire part.

Les directeurs d'école ont été informés par mail.

Monsieur le Président a été reçu par Madame Pussiau, Sous-Préfète de Clermont le mercredi 30 août pour expliquer la raison de cette démission.

Il convient d'attendre le courrier officiel de Monsieur de Préfet qui officialisera la démission

Monsieur le Président informe qu'il est en relation avec Madame la perceptrice pour assurer les affaires courantes du syndicat et pour faire des régularisations sur des opérations de 2016 et début 2017.

Monsieur le Président souhaite délibérer pour mettre fin à l'indemnité mise en place en avril 2017 pour le Président.

Madame Deneufbourg est étonnée de cette délibération et préférerait que le prochain président passe cette délibération s'il ne souhaite pas d'indemnité. Monsieur le Président lui répond qu'il voit les choses dans l'autre sens et qu'il reviendra au futur président de soumettre au vote de son assemblée la remise en place de cette indemnité.

Madame Deneufbourg regrette également qu'il a été choisi ce soir de passer en délibération les points 5 et 6 alors que le Président démissionne. Monsieur le Président répond qu'il assume son rôle de président et son rôle de Maître d'ouvrage jusqu'à sa démission. Ces délibérations étaient prévues pour ce soir avant qu'il soit question de sa démission. Monsieur le Président est conscient que le changement de présidence peut compliquer l'avancement du

projet RPC, il précise que la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sont prêts à déposer le permis de construire, avec ces délibérations, ils vont pouvoir continuer à avancer.

Si la nouvelle présidence décide de revenir sur ces délibérations, elle en aura la possibilité en présentant une nouvelle délibération.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide la suppression de l'indemnité pour le président.

## 8) Informations et questions diverses

-Monsieur le Président fait un retour sur les 3èmes conseils d'école de fin juin et remercie les membres du syndicat présents.

Monsieur le Président informe les membres qu'une information a été donnée par Monsieur Deneufbourg, maire de Montiers au Conseil d'école de Montiers du 23 juin. Information portant sur les travaux d'assainissement dans la commune de Montiers.

Le syndicat d'assainissement Le Moulin, le maire de Montiers se sont accordés avec le département et les services de l'état pour l'organisation des transports scolaires pendant la phase des travaux.

L'information donnée prévoyait un démarrage des travaux le 16 août avec en priorité le devant de l'école.

Puis le village serait interdit à la circulation voiture (sauf riverains) pendant le mois de septembre. Les enfants des 4 autres villages devant emprunter le bus scolaire pour se rendre à l'école de Montiers.

Monsieur le Président a été surpris d'apprendre cela en conseil d'école et de ne pas avoir été invité à participer aux discussions.

Le syndicat a demandé par mail le 4 juillet des informations sur ce dossier, il a été répondu au syndicat « Concernant le transport scolaire, tout est prévu par le Département en accord avec le Syndicat "le Moulin". »

A ce jour, les travaux n'ont pas débuté et les familles n'ont reçues aucune information.

Monsieur Deneufbourg présent dans la salle prend la parole et informe que les travaux débiteront le 11 septembre et se prolongeront dans la rue principale jusqu'au 6 novembre tout en confirmant que pendant cette période l'accès à Montiers pour les véhicules sera interdit (sauf riverain et bus scolaire)

-Monsieur le Président remercie les personnes ayant rejoint le conseil d'école de La Neuville-Roy pour le pot de départ à la retraite de Noëlle DEBOUT et le départ de Nathalie GENEST. Toutes deux ont été remerciées et se sont vus offrir un bouquet de fleurs de la part du syndicat.

-Monsieur le Président informe qu'il a pris contact avec le département pour alerter sur le risque de sureffectifs dans les bus et de problème de sécurité dans les autres communes du fait de l'augmentation de la fréquentation.

-Monsieur le Président informe de la tenue du 1<sup>er</sup> comité de pilotage RPC avec l'AMO de l'ADTO et les MO. Comité pendant lequel

l'esquisse a été validée après négociations.

La Fiche de consultance de M Guegnou, Architecte des Bâtiments de France a été discuté.

Le prochain comité de pilotage est convoqué pour le 7 septembre.

-Monsieur le Président informe de la tenue d'une réunion le 24 juillet au SDIS de Beauvais avec le lieutenant Populaire pour présentation de la notice de sécurité et du plan de l'esquisse du groupe scolaire.

-Monsieur le Président informe de la tenue le 19 juillet d'une réunion avec Mme Renard des services de la Région et de M Fumaroli de la communauté de commune du Plateau Picard concernant les subventions de la Région. La demande devra être émise par la CCPP pour le compte du syndicat. Cette réunion a permis de discuter de l'aspect technique de la demande de subvention.

-Monsieur le Président informe avoir entrepris des démarches pour recueillir le maximum d'informations pour le choix de l'informatique pour le groupe scolaire. Il a été reçu par Monsieur Molle à Gisors le 28 juin

pour une présentation de la solution Samba'Edu. Il s'est également rendu à Verberie le 29 juin sur invitation de l'Adico et a obtenu un appel téléphonique avec Microsoft le 29 août.

-Monsieur le Président informe qu'il a été contacté par Mme Mabilotte de l'association Cannelle Périscolaire de Moyvillers et a reçu cette dame ainsi que la trésorière de l'association pour une présentation du site de réservation périscolaire/cantine. Les personnes ont été impressionnées par le système et sont intéressées pour la gestion de leur association.

Monsieur le Président informe avoir effectué des démarches auprès d'une société de développement logiciel de Compiègne pour une assistance technique sur l'outil. Un rendez-vous doit être programmé en septembre.

-Monsieur le Président informe avoir eu rendez-vous le 21 juin avec un commercial Cap'Oise pour le marché du mobilier. Marché actuellement dans le marché du MO qui pourrait être sorti pour faire des économies.

Suite à ce rendez-vous, Monsieur le Président a rencontré le commercial de Bureau60 le 12 juillet pour une étude. Le retour se fera en septembre avec une première offre.

-Monsieur le Président informe du courrier reçu le 17 juillet annonçant la fermeture de classe à Montiers. Pour information, Mme Wattelle quitte le regroupement sur mesure de carte scolaire, Mme Carrara quitte également son poste pour se rapprocher de son domicile. Mme Cindy Courtois la remplacera et était présente au conseil d'école de Pronleroy.

-Monsieur le Président informe avoir mis en place sur la partie ADMIN du site [www.sirs-leshirondelles.fr](http://www.sirs-leshirondelles.fr) un module Base élèves. Ces informations sont accessibles par les directeurs avec login/mot de passe.

-Monsieur le Président informe qu'à partir de la rentrée 2017, le pain fournit par la boulangerie CARON de Saint-Just-en-Chaussée sera livré directement à la salle des fêtes de Léglantiers le matin pour la cantine.

-Monsieur le Président informe qu'une grande partie des petits travaux demandés dans les écoles a pu être effectuée. La liste sera diffusée aux membres dès que possible.

-Monsieur le Président informe que Marina Bocquet assurera le ménage de l'école de La Neuville-Roy pendant la convalescence de Mme Goesens en septembre.

-Monsieur le Président informe que le Maître d'Oeuvre a été officiellement notifié par courrier avec AR le 8 août 2017.

-Monsieur le Président tient à remercier Madame Demontreuille pour le travail et son investissement au syndicat pendant ces quelques mois. Il informe que l'arrêté de cessation de régie a été signé le 17 août.

-Monsieur le Président informe que Mme Coudeville a signé son arrêté et que le contrat pour M Vorms est prêt.

-Monsieur le Président informe qu'il a obtenu l'accord de la SA HLM pour la rétrocession d'un bout de parcelle pour la création de la future voirie devant le RPC.

-Monsieur le Président informe sur les démarches entreprises pour le recrutement d'une secrétaire. L'annonce publiée au CDG60 n'ayant pas été suivie de CV, Monsieur le Président a entrepris les démarches et a proposé à Madame Bastin Isabelle, actuellement Adjointe d'Animation Principale de se former et de prendre le poste de secrétariat.

Madame Bastin a été invitée à passer une après-midi avec Mme Demontreuille pour échanger sur le métier. Après accord verbal de Mme Bastin, Mme Lieuré, le Centre de Gestion ont été informés et ont soutenu cette démarche.

L'information a été donnée aux membres du conseil syndical dans le mail 8 juillet, resté sans remarque sur ce point.

Les démarches ont été entreprises auprès du comité technique pour une réduction du contrat actuelle de Mme Bastin de 35h à 27h après signature d'un accord de l'intéressée.



Suite à l'envoi du mail annonçant le conseil de ce soir, Madame Julie Deneufbourg, vice-président du syndicat a fait savoir (mail du 10 août) que « Isabelle Bastin n'a pas les compétences requises pour être secrétaire du syndicat ! »

Suite à ce message reçu le même week-end que la menace de M Bonnement, toutes les démarches ont été stoppées. Le syndicat n'a donc plus de secrétaire ni régisseur.

-Monsieur le Président informe avoir rencontré un commercial de chez Adelya pour la fourniture des produits d'entretien. Après avoir reçu un devis sur les produits équivalent à ceux actuellement approvisionnés chez Prodeco, l'offre est plus intéressante.

Un compte a été ouvert sur le E-catalogue et une première commande a été passée.

Les fiches de données sécurité des produits ont été distribuées.

-Monsieur le Président informe que cet été pendant les congés de Mme Demontreuille, il a dû gérer l'édition de mandats et de titres en compta pour honorer des factures datant pour certaines de décembre 2016.

Les titres aux communes n'ayant pas été passés, le compte du syndicat s'est retrouvé en incapacité d'honorer les indemnités aux architectes non-retenus. Madame Josiane Tribble a à plusieurs reprises contacté Monsieur le Président pour savoir où en était le paiement (facture du 23 juin)

Monsieur le Président a effectué en date du 22 août un virement de 30 000€ depuis le compte de dépôt de fond vers la trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée. Cette somme correspond à 3 mois de recette de la régie (prélèvements automatiques et remises de chèques)

Monsieur le Président a pris ces responsabilités en écrivant à Mme Lieuré et Mme Passet les raisons de cette intervention.

La facture de Josiane Tribble a pu être honorée le 25 août.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations, la séance est levée à 21h04.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 6 juin 2017 a comporté sept délibérations.

1	Rythmes Scolaires, Passage à la semaine à 4 jours	Délibération 23/2017
2	Horaires des écoles 2017-2018	Délibération 24/2017
3	Règlement Intérieur 2017-2018	Délibération 25/2017
4	UFOLEP convention intervention sport	Délibération 26/2017
5	Prix d'achat du terrain pour construction du RPC et de son parking	Délibération 27/2017
6	Reprise de la maîtrise d'ouvrage pour la construction du parking devant le RPC	Délibération 28/2017
7	Suppression de l'indemnité au Président	Délibération 29/2017